

**COMMUNE DE JENLAIN**  
République française, Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

**COMPTE RENDU**

Séance du 2 septembre 2020, convocation en date du 27 août Nombre de membres : 15.  
En exercice ayant pris part à la délibération : 15

L'an deux mille vingt le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

La séance s'est déroulée selon un protocole sanitaire strict et à huis clos.

Etaient présents : MM. Et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, BULTOT, SZABLA, DERCHEZ, HOUZIAUX, , LANGLET, JURAIN, GILLARD, GRAVEZ, TERPORTEER, MENDOLA.

Secrétaire de séance : Mme Henniaux  
Présence de madame Lipka, secrétaire de mairie

Monsieur le maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil du 29 juin.  
Aucune objection.

Règlement intérieur.

M. le maire précise le bien-fondé de ce règlement qui stipule les règles de conduite d'un conseil municipal. Ce règlement n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3000 habitants mais il paraît cohérent et pertinent de s'imposer des codes.

Une ébauche de règlement avait été distribuée au préalable aux conseillers qui sont sollicités pour émettre leurs avis.

Mme Bultot fait remarquer qu'il est délicat de publier un C.R. ( sur le site ou au panneau d'affichage) sans qu'il soit validé par le conseil. Décision : un C.R. sera envoyé sous 8 jours aux conseillers par voie dématérialisée. Sans objections de leur part, il sera considéré comme définitif et pourra être publié.

Le public ne sera pas autorisé à enregistrer les séances des conseils municipaux( audio ou visuel).

Approbation de l'ensemble du conseil pour l'adoption de ce nouveau règlement qui sera consultable en mairie en raison de sa densité.

Acquisition de la propriété de Madame Allard

La propriété de Mme Allard est proposée à la vente depuis mai 2020. Les héritières en ont informé la municipalité.

Monsieur le maire a décidé de faire visiter la propriété en juin aux conseillers.

Il leur a demandé l'autorisation d'entamer des négociations. M. le maire a d'abord demandé aux services des domaines une évaluation de l'ensemble des biens.

M. le maire expose les atouts de la propriété :

- la situation en centre bourg et ses 3 accès ( rue nationale, allée des écoles et école primaire)
- La grange possédant une bonne charpente permettrait d'entreposer de suite le matériel municipal et une partie du matériel de l'AJT. Les actuels ateliers municipaux en état de délabrement que l'on devait abattre pourraient disparaître et laisser place à une aire de stationnement rue Friquet.

-l'étendue de la propriété (plus de 2500 m<sup>2</sup>) avec la possibilité d'envisager un regroupement scolaire et de consacrer plus de parking le long de l'allée des écoles. L'accessibilité réalisée préalablement rue des dames s'avérant plus que judicieuse. L'espace vert pourrait être utilisé entre temps pour les futures serres municipales.

-Des bâtiments secondaires pourraient être utilisés pour du stockage. Un autre à proximité de la grange abattu pour avoir un double sens de circulation des engins.

-La cour propose un zone intéressante pour du parking et un espace communal susceptible de servir pour des animations.

-Deux maisons situées en bordure de route exploitables avec une éventualité de déplacements d'autres bâtiments communaux.

### Objections

M. Langlet : le coût et la présence de l'amiante au niveau de la toiture de la grange

Mme Legrand : le coût et la nécessité de se séparer de certains biens appartenant à la commune pour entamer les travaux.

Les conseillers reconnaissent la pertinence de la dernière remarque.

Mr le Maire précise qu'une telle opportunité ne se représentera plus et que l'acquisition permettra de résoudre une partie des problèmes récurrents ( stockage, sécurité, parking, accessibilité, coût de fonctionnement en chauffage et personnel) et permettra de redessiner progressivement le centre bourg.

L'achat du bien est un investissement pour l'avenir et s'inscrit dans une politique à long terme.

Le prix de vente initial était de 340 000 euros. Après négociations, les vendeurs ont accepté le prix de 280 000 euros, ce qui correspond à l'évaluation des domaines.

Vote : 13 pour ; 2 abstentions.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à donner suite à leur décision et d'entamer les démarches notariales.

### Achat d'une balayeuse, desherbeuse, ramasseuse.

L'acquisition ou la location d'une machine permettrait un nettoyage régulier et efficace des bordures et trottoirs dans tout le village (12 kilomètres) et un gain de temps pour les ouvriers municipaux qui pourraient être affectés à d'autres tâches.

Deux essais ont été effectués en présence de conseillers, de l'adjoint aux travaux et de Monsieur le Maire.

-La société Flamme propose un balayage et désherbage par camion pour la somme de 675 HT ; il est conseillé 2 à 3 passages par an. Le jour de passage n'est pas choisi par le client.

-La société EV 10 propose une machine qui utilise la prise de force d'un tracteur et remplit les 3 fonctions. Cette machine peut être utilisée pour le ramassage des feuilles mortes, de la paille ou des déchets le jour des festivités. Coût : 16700 HT

L'essai effectué rue de la gare s'est avéré très concluant.

Le conseil choisit la seconde option à l'unanimité. 15 voix pour

### Abattage des peupliers de la voie ferrée (du CD50 à la limite de Curgies)

Selon la recommandation du parc national de l'Avesnois, il devient urgent d'abattre les peupliers dont la base des troncs est pourrie et qui deviennent dangereux pour les promeneurs. L'opération aura dû être envisagée dès 2013.

La société BoisNord qui a déjà abattu les peupliers d'Italie qui mènent au cimetière et broyé l'énorme tas de déchets de branchages sur le terrain communal de stockage propose l'abattage. Elle versera à la commune la somme de 3000 euros et a fait remarquer que les arbres ont perdu de leur

valeur à cause de la qualité des troncs et du report de l'opération.

Les espèces plus nobles qui existent en 2° rideau ne demandent qu'à se développer ; il est prévu avec la somme récupérée et avec l'aide du Parc et de la Région le reboisement dans les espaces vides dès l'automne prochain.

Les écoliers seront associés à cette opération écologique.

M. Lienard, 1er adjoint, se chargera de la délicate opération de communication pour expliquer à la population le bien-fondé de la décision municipale.

Vote : 15 pour

#### Révision des tarifs de location

Salle des fêtes et matériel

Le niveau tarif sera affiché et publié sur le site communal. Les Jenlinois auront un tarif plus avantageux que les personnes habitant à l'extérieur.

Les tarifs sont consultables en mairie.

Vote : 15 pour

#### Conventions diverses

Il est prévu de régulariser les conventions d'occupation temporaire ou précaire (révocable) pour les parcelles A.1058 et A.1158

Vote : 15 pour

#### Questions diverses

M. Le Maire présente le projet de mobilité innovante proposé par l'association La Manade du pigeonnier.

Il s'agit d'un projet qui permettrait des déplacements ponctuels et gratuits le mardi après-midi dans le village. Il nécessite l'achat d'une calèche PMR et la présence de 2 personnes de l'association.

Le coût global du projet : 15000 euros avec 5000 à charge de la commune + 700 pour le fonctionnement.

Le conseil juge le projet intéressant et demande un délai de réflexion.

#### Point sur la rentrée scolaire par M. Lienard

Pas de soucis pour la rentrée scolaire des 123 enfants, 6 enseignants et 6 personnes employées par la mairie. Les règles sanitaires sont respectées.

Les conditions d'accueil en garderie ne sont pas satisfaisantes ; il manque un espace conséquent pour éviter le recours systématique à la salle des sports le midi. Le problème se posant également le soir.

Par contre, la solution des accueils séparés le matin sur les 2 sites (maternelles /primaires) s'avère judicieuse. Plus de surcharge dans le local du logement de fonction et plus de transfert d'enfants.

En ce qui concerne la cantine, le local est trop exigü et trop bruyant.

Le nouveau dortoir de la maternelle, pourtant neuf, présente de sérieuses déficiences. M. Portier, adjoint aux travaux, suit le dossier et fait valoir les garanties auprès du constructeur.

Heures d'admission. Il est conseillé aux parents ayant des enfants dans chacune des écoles de privilégier d'abord la maternelle. Les enseignants ou les Atsem prennent le soin de garder les élèves en cas de retard. On les en remercie.

La possibilité d'un horaire décalé sera évoqué au prochain conseil d'école.

### CCID

L'administration des impôts a validé la liste des personnes désignées pour la révision fiscale annuelle.

La liste est visible en mairie

### Accueil de proximité

La commune de Jenlain est pressentie pour faire partie du réseau de proximité pour le renforcement des services publics en milieu rural.

Une réunion est prévue en octobre avec la direction générale des finances publiques.

### Illuminations de Noël

Il est prévu un concours de maisons illuminées organisé par l'AJT.

M. Portier se charge de vérifier ce qui est en stock au niveau des illuminations et de demander éventuellement des devis.

### Eclairage public

Les travaux d'enfouissement (que la précédente municipalité avait programmés) ont occasionné des soucis sur les réseaux. L'éclairage public situé dans certains secteurs proches de la brasserie est déficient. Les problèmes sont en cours de résolution ; la commune n'a plus la compétence « éclairage » mais met tout en œuvre pour que les différents partenaires trouvent rapidement des solutions.

### Repas des aînés

Il s'avère très délicat de programmer le traditionnel repas des aînés. Pour l'instant, l'option repas sans la possibilité de danser est retenue. Un sondage auprès des personnes intéressées est prévu et la décision définitive sera prise lors du prochain conseil municipal du mercredi 23 septembre.

fin de séance à 23h30

